

## ACTES NEUJ PRO 2010

### RENCONTRE DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

#### REFORME TERRITORIALE : L'IMPOSSIBLE RECONNAISSANCE DES POLITIQUES JEUNESSE ?

***Bernard POZZOLI, Vice-Président du Conseil général de l'Allier, chargé de la Jeunesse***

Avec Jean-Claude RICHEZ de l'INJEP, nous allons animer cette réunion des territoires qui concerne les départements et les régions. L'objectif est surtout d'échanger ; nous allons parler de la réforme des territoires et des politiques jeunesse ; je disais tout à l'heure que c'était aussi les moyens dont vont bénéficier les collectivités territoriales qui risquent de poser problème ; certes, les compétences, de ce que l'on nous annonce, seront revues, pour ce qui concerne les départements et les régions notamment, avec la clause générale de compétence qui sera réduite dans un premier temps, pour peut-être dans un deuxième temps disparaître ; elle va être réduite et permettra simplement dans des domaines comme le sport, la culture, le tourisme, d'avoir des politiques partagées, à partir du moment où il y aura aussi des contrats de mutualisation ; des choses restent encore à préciser. Il y a cette question des compétences ; les départements et les régions exercent actuellement un certain nombre de compétences, car ils l'ont décidé et veulent mettre en place des politiques volontaristes ; ils ne pourront peut-être plus car la loi le leur interdira. Mais ils ne pourront peut-être plus et surtout parce que les moyens dont ils disposeront ne le leur permettront pas.

Je disais tout à l'heure que pour les départements, par exemple, on ne bénéficiera à partir de 2011 que de la taxe sur le foncier bâti ; pour le Conseil général de l'Allier, sur un budget de 420 M€, cela représente 55 M€ ; cela veut dire que l'on va peser sur 13 ou 14 % de nos recettes ; si l'on augmente la taxe sur le foncier bâti de 1 % par exemple, cela va nous rapporter 555.000 € ; en 2010, si l'on augmentait les 4 taxes, cela nous rapportait 1.350.000 € ; pour le reste, nous dépendrons uniquement des dotations de l'État et des compensations, notamment pour les prestations sociales que sont l'APA, l'APCH et le RSA, qui ne sont pas à la hauteur de ce que sont nos dépenses. L'Allier fait partie des départements qui sont marqués comme étant en difficulté, et l'Allier fait partie des départements qui ont engagé un contentieux auprès du Premier Ministre pour demander le remboursement (pour nous c'est 8,4 M€) de ce qui n'a pas été payé par l'État par rapport à ce qu'il doit.

Il ne s'agit pas là de surenchère ; si l'on compte tout ce que l'État ne nous a pas donné depuis des années, c'est en gros 40 M€ par an, s'il avait par exemple remboursé l'APA complètement, etc. Nous étions partis de l'idée qu'avant le Conseil général payait la PSD (prestation spécifique de dépendance) ; quand l'APA a été créée par le Gouvernement JOSPIN, car cela est souvent mis en avant, il était prévu que les collectivités prennent 50 % à leur charge et l'État 50 % ; c'est à partir de ces bases que nous, Conseil général, nous avons fait le calcul pour arriver au fait que cette année, il nous manque 8,4 M€. L'État, aujourd'hui, c'est 38 % qu'il rembourse sur l'APA à peu près ; le nombre de bénéficiaires de l'APA augmente sans cesse, le nombre de bénéficiaires du RSA aussi, mais les compensations de l'État ne compensent pas. Il y a donc cette question de la réforme territoriale, mais aussi cette question importante des moyens dont nous allons pouvoir disposer.

Pourrons-nous, avec ces compétences nouvelles et avec ces moyens, continuer de faire les politiques que l'on souhaite poursuivre, notamment en direction de la jeunesse ? C'est effectivement une grande question ; le Conseil général de l'Allier a mis en place pas mal d'actions en direction de la jeunesse, que ce soit pour les étudiants, les collégiens, les jeunes dans leur ensemble ; l'aide au permis de conduire, j'en avais parlé déjà l'année dernière pour celles et ceux qui étaient là, va de 300 à 500 € pour les jeunes, avec un plafond de ressources pour les parents ou pour le jeune ; aujourd'hui, 2 ans après la mise en place de la mesure, on a aidé 2.500 jeunes avec une aide au permis de conduire ;

dans un département rural comme le nôtre, il est quasiment indispensable pour un jeune d'avoir le permis de conduire pour aller à une formation, un travail, un apprentissage, ou simplement pour des loisirs ou pour la culture.

Nous avons créé aussi un site Internet jeunes, « jeunesallier.fr » ; il a été créé en associant les jeunes ; nous avons créé un groupe de pilotage de jeunes ; ce sont les jeunes eux-mêmes qui ont créé le site Internet, avec une webmestre que nous avons engagée au Conseil général ; jamais l'institution n'est intervenue dans le contenu des rubriques, le choix de rubriques, et pas non plus sur le visuel du site Internet ; cela a été fait entièrement par les jeunes ; juste à la fin, avant que ce soit publié, le bureau du Conseil général, l'exécutif, en a pris connaissance, a donné son avis ; il a trouvé cela « super » et cela a été lancé tel que cela a été préparé par les jeunes ; depuis, ce comité de jeunes continue d'ailleurs de travailler pour enrichir le site, l'alimenter, etc.

Nous avons créé le premier festival jeunes, MAGMA 03, qui a réuni plus de 1.500 jeunes dans le département au mois d'avril dernier à Montluçon ; là aussi, nous avons travaillé avec tous les acteurs de la jeunesse pour présenter, sur une journée entière, différentes facettes de ce que peuvent faire les jeunes, de ce qui peut être proposé aux jeunes, en matière d'échanges humanitaires, d'économie, de culture, de musique, de politique de la ville, etc. Les associations avaient des stands, ont présenté des choses, et bien sûr, il y a eu de la musique ; c'était là vraiment un festival fait pour les jeunes et que nous allons recommencer en avril 2011 en changeant de coin dans le département. Car le département de l'Allier a cette caractéristique qu'il a trois pôles presque d'importance égale, le secteur de Vichy où nous sommes, le secteur de Moulins, qui est la Préfecture, et le secteur de Montluçon, qui est d'ailleurs le secteur le plus important en terme d'habitants et d'activités.

C'est ce que nous avons mis en place ; nous ne sommes pas sûrs de pouvoir le continuer dans les années qui viennent si cette réforme des collectivités et l'étranglement financier des collectivités continue ; cela fait l'objet des débats que l'on peut avoir ; cela fera l'objet de choix politiques plus tard, mais c'est vraiment un débat : comment allons-nous pouvoir répondre, les uns et les autres, aux attentes et aux besoins des jeunes, notamment à partir des contraintes qui sont les nôtres ? C'est ce que je voulais dire pour lancer le débat, même si c'est un peu ambitieux ; je laisse maintenant la parole à Jean-Claude RICHEZ.

#### ***Jean-Claude RICHEZ, INJEP, Responsable de la mission observation-évaluation***

Deux mots en guise d'introduction ; en ce qui concerne les territoires départementaux et régionaux, si on le met en rapport avec des questions de politique de jeunesse, ils sont quelque part dans l'œil du cyclone presque ; nous avons en effet un château de cartes, qui s'effondre, car nous avons un repositionnement de l'Etat qui va faire bouger toutes les pièces, en terme de politique de jeunesse ; je pense que nous mesurons mal encore les conséquences de ce repositionnement ; repositionnement de l'Etat autour, d'une part, me semble-t-il, des jeunes en difficulté, sous toutes ses formes, et de reconcentration des moyens sur cette jeunesse en difficulté, avec toutes les ambiguïtés qu'il peut y avoir autour de cette question ; et de repositionnement du référentiel autour d'une problématique de cohésion sociale ; car désormais, aussi bien au niveau du département que de la région, vous l'avez vu, vous n'avez plus de direction de la jeunesse et des sports, mais des directions de la cohésion sociale.

Ce n'est pas du tout anodin quelque part, car derrière, et c'est quelque chose qui est rarement discuté dans le débat public, cela veut dire que si l'Etat reconcentre ses moyens autour des jeunes en difficulté, et se repositionne autour des problématiques de cohésion sociale, cela veut dire que tout ce qui serait de droit commun n'est plus pris en charge par l'Etat, que la responsabilité pour le reste de la jeunesse est renvoyée, implicitement en tous les cas, vers les collectivités territoriales, vers les départements, les régions et les communes. Ce n'est pas seulement, à mon avis, un débat autour des questions de compétence générale, mais de redistribution de l'ensemble des éléments du puzzle des politiques de jeunesse, ce dans un contexte compliqué par le fait qu'il y a cette réforme territoriale et ce débat autour des compétences, de la clause générale de compétence, etc. Mais c'est un peu quelque part en trompe-l'œil ; en tous les cas, pour les politiques jeunesse, le débat est vite tranché, car c'est une compétence obligatoire en tous les cas, pour aucune collectivité ; de fait, les collectivités se trouvent confrontées à la nécessaire prise en charge de ces politiques.

C'est vrai en particulier pour les communes, car ce sont elles qui sont en première ligne ; spontanément, les jeunes comme les habitants, se tournent vers le maire pour qu'il apporte des

réponses ; par un autre effet de ricochet, de bas vers le haut et puis du haut vers le bas, les villes ensuite ont tendance à se tourner vers le département ou la région également, pour trouver des moyens pour répondre à l'interpellation des jeunes et de leurs concitoyens.

Deuxième élément : celui de la crise de la fiscalité des collectivités territoriales qui fait que de toute façon, le débat autour de la clause générale de compétence et des compétences obligatoires risque d'être très vite vidé de sa substance, dans la mesure où les collectivités territoriales vont être dans l'incapacité d'intervenir au-delà de leurs compétences obligatoires. C'est à travers l'instrument financier, qui quelque part tranche, au-delà du débat, qui finalement apparaît un peu comme académique sur la répartition des compétences ; encore une fois, ce problème de répartition des compétences n'est pas tranché en ce qui concerne les questions de politique de jeunesse, car elles ne sont compétences obligatoires pour personne ; on reste donc dans des logiques de saucissonnage entre les compétences ; un petit bout vient à la région, un petit bout vient au département, et les communes se débrouillent ; pour tout ce qui est social, par exemple, c'est le département, mais si on parle du transport ou de formation, cela va être la région. C'est quelque chose qui rendra encore très difficile la mise en œuvre de politiques cohérentes, transversales et globales en direction de la jeunesse.

La conjoncture de tout ceci est difficile, car nous avons le renouvellement de la moitié des Conseils généraux, l'avenir de ces Conseils généraux et de leurs élus est à court terme, car ces nouveaux mandats seront sur 3 ans ; dans ce contexte, il est difficile d'engager des axes politiques forts et structurants quand on n'a pas d'horizon en terme de temps suffisamment long ; ensuite, pour les conseils régionaux, contexte peut-être un peu plus facile, mais avec un renouvellement relativement récent quand même des conseils régionaux, où les nouvelles délégations se mettent en place et se reconstruisent ; les choses sont de ce point de vue très intéressantes, on voit quand même une montée en puissance des conseils régionaux en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques de jeunesse. Aujourd'hui, la question des politiques de jeunesse est mise très fortement à l'agenda politique par la plupart des conseils régionaux, avec souvent un travail en amont intéressant, des conseils économiques et sociaux, environnementaux pour certaines régions, qui avaient en amont travaillé sur les questions de jeunesse et la place des jeunes ; au moins la moitié des conseils économiques et sociaux ont fait des rapports souvent tout à fait passionnants sur les questions de la place des jeunes dans la région.

Un deuxième outil que l'on sous-estime, qui souvent a été à l'origine (c'est mon point de vue d'observateur) d'initiatives intéressantes, ce sont les conseils de développement liés au pays, qui ont souvent été amenés à poser la question de la place des jeunes ; quelque chose de nouveau aussi pour moi, c'est la forte interpellation par les communes rurales des politiques de jeunesse ; c'est tout à fait nouveau ; la semaine dernière, j'étais au congrès de l'association des maires ruraux de France, ils avaient comme question à l'ordre du jour « quelle politique de jeunesse ? Quelle place pour les jeunes en milieu rural ? ».

Cela interpelle quelque part, sur tout le volet social, le département, avec des pressions des communes rurales sur les départements, et pour 3 questions clefs, en tous les cas pour les jeunes en milieu rural, mais pas seulement pour les jeunes en milieu rural, la région est interpellée, à travers la question de la formation professionnelle ; on sait qu'en milieu rural, l'un des gros problèmes est souvent le manque de qualification des jeunes, ou au moins d'une fraction de la jeunesse, qui met souvent en crise les projets de développement économique en milieu rural ; et la question des transports et de la mobilité des jeunes, évoquée par M. POZZOLI, car c'est aussi une compétence importante de la région. Le débat est ouvert, que chacun réagisse, pour que l'on essaie de répondre. Ce n'étaient que des observations rapides et liminaires pour lancer la discussion.

***Mickaël FUSEAU, Conseil général de la Gironde, Responsable d'une unité territoriale***

J'ai notamment pour mission d'accompagner les communes rurales dans le développement de leur politique jeunesse ; une troisième question apparaît très fort au sein des communes rurales, au-delà de la mobilité et de la formation professionnelle dont vous avez parlé, c'est l'habitat, l'accessibilité au premier logement.

***Jean-Claude RICHEZ***

Je n'ai pas évoqué cela, car c'est une question de compétence.

**Mickaël FUSEAU**

Il est vrai que les maires nous interpellent très fort, ou les associations autour de cet objet, en lien après avec le premier emploi, etc.

**Jean-Claude RICHEZ**

Ce sont les piliers des questions d'interpellation du rural, la formation, la mobilité, l'accès à l'habitat et pour les jeunes adultes qui sont en couple et ont des enfants, la question des services de proximité.

**Sonia REISS-GUINOT, Responsable du service jeunesse du Conseil général des Bouches du Rhône**

Je voulais intervenir sur le fait que compétence obligatoire ne veut pas dire finance obligatoire ; on voit bien que dans les départements, cela existe ; quelque part, les politiques volontaristes ont aussi leur place. Deuxième chose : dans la réforme territoriale, il y a deux possibilités dans les départements, soit on la subit, soit on en est acteur ; de toute façon, on y arrivera un jour ou l'autre, même si les Sénateurs mettent quelque chose que les Députés enlèvent, avec la commission mixte qui est mise en place ; mais dans la réforme, il est parlé de mutualisation ; j'aimerais savoir quels sont vos points de vue et éclairages sur ce que veut dire la mutualisation ; mutualisation des moyens humains ? Des richesses ? Techniques ? Qu'est-ce que cela veut dire et qu'est-ce que cela induit comme nouvelles méthodes de travail dans nos départements ?

**Bernard POZZOLI**

Nous en avons un peu débattu et nous posons la question ; dans la loi qui est votée maintenant, ils parlent de contrat de mutualisation entre la région et le département par exemple ; jusqu'où cela doit ou peut aller ? On ne sait pas ; le Conseil général de l'Allier n'a pas attendu, par exemple, pour travailler avec les autres départements de la région Auvergne et travailler avec la Région ; il faut absolument que l'on avance dans ce domaine ; qu'il faille arrêter, si jamais c'était le cas, de travailler chacun dans son coin, c'est sûr, mais on n'a pas attendu qu'il y ait une loi pour travailler ; on a mis en place des groupes de travail, entre les Vice-Présidents, et avec les services, avec la région Auvergne sur différents sujets justement ; il y a des rencontres régulières entre les 4 Présidents de Conseils généraux de la région Auvergne, plus le Président de la Région ; nous avons listé un certain nombre de thèmes à travailler : l'emploi, l'insertion, la jeunesse, etc.

Chaque département a la charge d'animer un groupe de réflexion et d'échanges avec nos partenaires des autres départements et de la région, pour que cela conduise à un travail en commun et peut-être à la mutualisation d'un certain nombre de choses ; par exemple, la région Auvergne a décrété la jeunesse « grande cause régionale » ; ils sont en train de lancer des rencontres territoriales ; nous souhaitons travailler avec eux ; nous avons déjà mis en place plein de choses ; nous pouvons peut-être leur servir, non pas d'exemple, mais d'éclairage sur tout ce que nous avons déjà travaillé ; il faut que cela avance, même s'il n'y a pas de loi. Je ne réponds pas complètement à votre question : je ne sais pas répondre sur ce que le Gouvernement et le Parlement entendent dans la loi qui a été votée en disant « il faudra qu'il y ait des contrats de mutualisation pour pouvoir travailler ensemble sur certaines compétences » ; peut-être que c'est de la mutualisation de moyens humains, mais après, comment travaille-t-on ? C'est comme les conseillers territoriaux qui seront en même temps à la région et au département.

**Sonia REISS-GUINOT**

Est-ce que la mutualisation va dire économie ? En plus, à Marseille, nous avons une autre problématique avec l'arrivée de la métropole.

**Bernard POZZOLI**

Je voulais parler du logement ; l'habitat et le logement sont des aspects très importants ; nous par exemple, quand Martin HIRSCH a lancé son Livre vert, avec des expérimentations, nous lui avons remis l'année dernière quand il est venu un projet d'expérimentation, sur l'insertion des jeunes, par le logement, en milieu rural ; nous avons tout un dossier que nous avons présenté, justement pour développer du logement pour pouvoir accueillir de jeunes apprentis ou autres, en milieu rural ; ensuite, Martin HIRSCH est parti ; on a beau relancer, on n'a aucune réponse ; on nous avait promis des financements, d'être retenus pour l'expérimentation et aujourd'hui, nous en sommes au même point qu'il y a un peu plus d'un an.

**Thomas SENN, Responsable du Service jeunesse à la région Rhône Alpes**

Trois points d'éclairage par rapport à votre discours d'introduction ; je confirme les propos de Jean-Claude RICHEZ sur la montée en puissance de la prise en considération des politiques jeunesse dans les régions, car s'est constituée au sein de l'Association des Régions de France une commission jeunesse qui n'existait pas jusqu'à présent, présidée par Philippe MEIRIEU, vice-Président à la formation tout au long de la vie au Conseil régional Rhône Alpes. Nous avons pu constater dans les désignations des délégations politiques des nouveaux exécutifs en place, des conseillers délégués, des Vice-Présidents à la jeunesse ; c'est quelque chose d'assez novateur dans l'approche, car c'était avant une approche très transversale ; il y a maintenant aussi une approche publique qui est assez intéressante.

Sur les problématiques de la réforme des collectivités et la réforme des fiscalités, je dirais deux choses complémentaires : déjà, en terme de fiscalité, les régions n'ont plus aucun impôt et marge de manœuvre sur l'habitant ; cela mérite d'être souligné, c'est peut-être anodin, mais nous n'avons même plus le foncier bâti. Nous ne sommes plus que sur la valeur ajoutée des entreprises ; et quelque part, cela nous éloigne aussi des citoyens, car nous n'avons plus aucune pression sur l'habitant ; cela nous éloigne encore plus des contribuables et des habitants. Je souscris aussi à une certaine inquiétude de la collègue des Bouches du Rhône sur les métropoles ; au-delà du problème des compétences, de la clause générale de compétence, du problème de la fiscalité, il y a aussi le problème des métropoles.

En région Rhône Alpes, nous avons deux territoires, deux bassins de vie potentiellement concernés par la mise en place des métropoles, le territoire de Grenoble et le territoire de Lyon, les deux grandes agglomérations, qui ont les niveaux de population qui peuvent concerner la mise en place des nouvelles métropoles, avec dans le futur des possibilités de droits, s'il y a de la demande, sans que les régions ou les départements aient leur mot à dire, de transfert de la compétence développement économique et le transfert des compétences liées aux collèges et aux lycées, plus tout ce qui pourrait être ; sachant que l'intérêt communautaire, tel qu'il a été défini jusqu'à présent, en terme de majorité qualifiée pour pouvoir opérer des transferts de compétences, s'est aussi très allégé. On risque de se retrouver, les régions et les départements, autour de ces territoires, à ne gérer plus que des aspects de ruralité, et faire des confrontations ; en terme de jeunesse, cela peut avoir de gros impacts ; cela veut dire que l'on va devoir gérer de manière très forte toute la dimension rurale et les problématiques de jeunesse autour des territoires ruraux, avec en face de grosses métropoles qui ont à gérer l'aspect métropolitain et urbain. Je tenais à souligner ces points dans mes propos.

**Jean-Claude RICHEZ**

Ce que vous dites est extrêmement intéressant ; cela nécessite que l'on remette peut-être en perspective par rapport à ce qui se passe chez nos voisins d'Europe ; c'est très clair, la tendance lourde aujourd'hui est effectivement la compétence jeunesse qui est une compétence des régions en règle générale, ou des nations par exemple en Angleterre, ou des communautés linguistiques en Belgique ; c'est là un niveau qui apparaît important ; ensuite, nous avons effectivement ce phénomène d'exceptionnalité, en particulier en Allemagne où c'est très poussé, des grandes métropoles ; car les grandes métropoles échappent effectivement à la sphère d'influence des structures traditionnelles de l'Etat allemand et condensent l'ensemble ; on va effectivement vers ce type de refonte ou de reconfiguration des politiques de jeunesse ; le débat sur la mutualisation est quelque part un débat presque en trompe l'œil pour le moment.

Des expérimentations ont été menées, elles étaient intéressantes, par un certain nombre de départements ; j'étais récemment dans le département du Bas-Rhin avec des contrats territoriaux jeunesse ; des expériences avaient été menées en Savoie du même type ; quid ensuite de l'articulation avec les politiques régionales effectivement ? Pour le moment, non ; et il y a ce qui vient d'être lancé, mais on est dans le flou le plus grand, les laboratoires expérimentaux de DAUBRESSE ; j'étais en PACA le jour où il l'a annoncé, avec toute une série d'acteurs jeunesse ; personne n'en avait entendu parler ; personne ne savait de quoi il retournait ; la semaine dernière, à Lille, c'était peut-être un peu plus clair ; dans le Morbihan, même chose ; c'est l'idée, on mutualise, on met tout ensemble, avec derrière, je l'ai entendu, l'idée qu'il y aurait beaucoup de pertes, de dépenses qui pourraient être évitées si l'on avait une mutualisation car il y aurait chevauchement de moyens, que cela permettrait de faire une économie. S'il y a des économies, je ne vois pas très bien, ou c'est tout à fait à la marge.

**Bernard POZZOLI**

On peut supprimer le directeur adjoint chargé de la jeunesse !

**Jean-Claude RICHEZ**

Cela ne fait pas une grosse économie à l'échelle donnée ... C'est sur la mutualisation ; et un oubli, car cela pose quand même un vrai problème ; ces dernières décennies, on a vu monter en puissance la mise en place partout, mais surtout au niveau des communes et des départements, de services jeunesse ; ces services jeunesse ont été en général développés autour de problématiques du temps libre, des jeunes dans le temps libre ; ils se trouvent aujourd'hui un peu en porte-à-faux par rapport aux défis à relever, qui théoriquement les obligent, les contraignent à se repositionner. Il y a aussi un vrai problème en terme de répartition et de conception même des services au sein des collectivités. J'ai eu l'occasion de le vérifier, notamment dans des communes, une extrême difficulté pour de petites communes de prendre en compte la dimension sociale des questions de jeunesse, car traditionnellement, on traitait dans les services de jeunesse uniquement des questions de temps libre ; d'où la très méchante remarque de Martin HIRSCH dans son avant-dernier livre, car il en produit beaucoup, disant : « je ne savais pas qu'il y avait en France un Ministère dédié aux centres de loisirs » pour désigner le Ministère de la jeunesse ; c'est quelque part une vraie question en terme d'ingénierie et de professionnels de jeunesse ; cela bouleverse aussi les référentiels professionnels et le positionnement des services ; en tous les cas, cela les interroge.

**Sélina GUITTOUNI, Conseil général de l'Ardèche**

On parlait de territoire rural en Rhône Alpes, on est en plein dedans ; on évoque le sens du mot mutualisation et au vu du regard institutionnel et du regard politique des élus ; le mot mutualisation, je suis en ce moment en train de travailler avec des acteurs de terrain sur une petite communauté de communes qui s'appelle Berguet-Coiron, située sur le plateau Ardéchois ; il est difficile d'évoquer avec eux le sens de ce mot, on le voit plus comme un outil de travail, pour mieux travailler ensemble ; ce qui nous est venu à l'esprit pour mutualisation, c'était « moyens constants » ; on leur a expliqué comme cela ; on a été un peu « brut de décoffrage » et on leur a dit « on a les mêmes moyens, mais on va essayer de travailler ensemble pour faire mieux et en particulier avec d'autres partenaires », qui sont existants sur notre territoire comme la Caisse d'allocations familiales et la MSA. Cela les a aidés ; ce mot, il suffit de travailler sur le sens et essayer de les rassurer. J'en profite, on parle de mutualisation, de développement de partenariats, du coup je lance carrément une perche au chef du service jeunesse de la région Rhône Alpes ; tant qu'il est là, nous allons essayer de créer du partenariat ; l'Ardèche est un territoire dynamique, et il suffit de passer le message.

**Bernard POZZOLI**

Le NEUJ PRO s'intitule « rencontres », pas de problème.

**Sonia REISS-GUINOT, Chef du service jeunesse du Conseil général des Bouches du Rhône**

Je voulais évoquer la problématique de l'animation territoriale et de la dynamique territoriale par rapport à cette réforme, et notamment un souci d'équité de territoires ; est-ce que cette réforme territoriale va dans le sens de l'équité des territoires ?

**Bernard POZZOLI**

La réponse est dans la question.

**Jean-Claude RICHEZ**

Il me semble que c'est un problème qui est désormais constitutionnel, comme celui de la répartition des ressources liées au transfert de compétences ; cela ne l'était pas depuis 1992, depuis les lois DEFERRE ; mais depuis la réforme constitutionnelle de mars 2003, il y a à la fois une question de péréquation financière et une question de transfert intégral de charges lié au transfert de compétence. Après ce sont les difficultés que l'on peut avoir à les mettre en place.

**Sonia REISS-GUINOT**

Je ne parlais pas d'un point de vue financier, mais d'un point de vue politique jeunesse et politique territoriale jeunesse.

**Jean-Claude RICHEZ**

Mais c'est quand même lié au problème financier, on peut difficilement distinguer ; on voit bien qu'aujourd'hui se développent, en tous les cas pour l'observateur des politiques jeunesse que je suis, de très fortes inégalités territoriales en terme de politique jeunesse ; il est clair que pour une collectivité qui a des moyens, est riche, il est beaucoup plus facile de mettre en place une politique de jeunesse.

Une expérience plutôt européenne, je me souviendrai toujours que parmi les villes qui présentaient leur politique jeunesse, il y avait les 2 villes les plus riches d'Europe : Genève et Stuttgart. Elles ont donc les moyens de mettre en œuvre une politique de jeunesse ; il est vrai qu'une politique de jeunesse, cela a un coût et aujourd'hui, on voit peu à peu s'installer effectivement de grosses inégalités territoriales ; pour un département qui est aux abois, qui a le couteau sous la gorge, qui n'a plus aucune marge financière, il devient très difficile pour lui de faire ; il a beau tout mutualiser, la mutualisation de la misère ne donne pas grand chose ; il y a un vrai problème là qui réinterroge la mise en œuvre ou l'application de la constitution du principe d'équité territoriale et du principe de compensation pour rétablir une certaine équité.

***Olivier MASSON, Délégué national de la jeunesse au plein air, Régions Centre et Auvergne***

Je fais une intervention sur un autre titre : le débat m'a rappelé une chose que j'ai faite voici 4 ans, je travaillais pour l'association PRISME (promotion des initiatives sociales en milieu éducatif) et nous avions monté un colloque à Lille sur les politiques éducatives des régions ; nous nous sommes rendus compte dans cette association qu'à ce moment, il y a eu une prise de conscience des régions qu'elles avaient une politique un peu globale en direction des jeunes, des lycéens, des apprentis, etc. ; si l'on va plus loin dans le débat, on pourrait se dire que les politiques jeunesse existent dans certaines communes, dans les Conseils généraux peut-être depuis plus longtemps, que les régions aussi s'y sont mises, et que l'on pourrait dire peut-être qu'il y a une concurrence entre les niveaux de la région ou du département ; et puis ce que vous nous dites aujourd'hui, Monsieur POZZOLI, et ce qui se dit dans la salle, c'est qu'en fait, les gens ont envie de travailler ensemble et non plus dans la concurrence.

Sur les compétences, par exemple la compétence jeunesse, mais on pourrait parler de bien d'autres compétences, j'ai quand même l'impression qu'en France on ne mène pas les débats de la même façon que dans les autres pays d'Europe ; c'est-à-dire que l'on pose la question des moyens financiers, des transferts financiers, on en parle beaucoup, et une fois les élections passées, on parle éventuellement de la répartition des compétences ; on parle de cette répartition mais on ne parle pas des compétences qui sont nécessaires et de la façon dont elles devraient s'articuler. Petit rappel historique : même quand il y a eu la décentralisation RAFFARIN, la répartition précise des compétences entre les niveaux de collectivités s'est faite une fois les élections au Conseil régional passées, par exemple, le débat qu'il y avait sur la répartition concernant les infrastructures de transport.

On a un débat un peu surprenant en France, et je crois que c'est une constante ; je ne connais pas la façon dont les débats se passent dans les autres pays d'Europe, mais j'ai quand même l'impression que l'on ne pose pas d'abord la question des compétences, par exemple, la compétence jeunesse, et de la façon dont elles pourraient coopérer. Une piste, c'est peut-être justement au niveau national, pourquoi pas, que les associations d'élus travaillent à ce qu'il y ait effectivement une cohérence, peut-être aussi éviter la concurrence et justement, sur ces questions de compétences, et après, on peut décliner : jeunesse, etc. Et il y a des malentendus en France sur les compétences ; je ne vais pas entrer là-dedans.

Deuxième chose que je voulais dire et je reprends ma casquette JPA, car le discours de l'Etat sur la politique jeunesse en disant « il faut s'intéresser à l'essentiel », en gros, l'emploi, l'accès à l'emploi et la formation, pour aller vite (Jean-Claude RICHEZ pourrait préciser plusieurs nuances là-dessus), c'est-à-dire que l'on s'est trop occupé des loisirs, des vacances, etc. Si l'on déplace le zoom trop vite sur autre chose en refusant de penser globalement la question des jeunes, la façon dont ils s'insèrent difficilement dans la société, à travers l'emploi, le logement, je ne sais quoi, on risque de faire beaucoup d'erreurs ; il faut aussi regarder ce qu'ils vivent dans ces temps qui sont informels, non formels, et les catégories elles-mêmes sont difficiles à cerner, mais en tout cas, sur ces moments, y compris sur les vacances, puisqu'il y a le débat en France sur le socle commun de connaissances et de compétences (ce ne sont pas les compétences des régions), les compétences que l'on acquiert, je pense qu'il y a finalement des expérimentations dont on ne parle pas beaucoup, qui ne sont pas forcément portées ; justement, sur le fait de pouvoir prendre en compte ce qu'ils acquièrent en dehors de l'école, cela fait aussi partie des choses importantes, qui traversent notre société, et qu'il ne faut pas perdre de vue ; nous aurions tort de dire « l'Etat a raison » et nous sommes matraqués médiatiquement pour dire « ne parlons que de l'emploi et de la formation ». Et sous quelle forme ? ...

**Catherine BACON, Adjointe au Maire à la jeunesse et à la vie associative à Tourcoing, Nord**

Je réagis par rapport à ce que l'on a dit au tout début, concernant la compétence jeunesse et la région, on disait qu'à la région, les élus sont de plus en plus éloignés du citoyen. Je le disais tout à l'heure à mon voisin, ils peuvent se rapprocher aussi ; ils peuvent être des élus de proximité, car la compétence même de la jeunesse demande à avoir des élus et des techniciens de proximité ; c'est vraiment curieux ; il est vrai que c'est très compliqué. La mutualisation, je la raccroche à une deuxième idée, les pratiques de réseaux ; c'est plus dans ce sens ; on sait bien que la mutualisation dans la bouche de certains aujourd'hui, c'est bien sûr à moyens constants ou à moindres moyens ; car on nous demande beaucoup plus, aujourd'hui on a beaucoup plus de priorités jeunesse et on a moins de moyens au niveau de nos communes. Nous sommes une commune très jeune, 40 % de moins de 25 ans à Tourcoing ; c'est bien une commune jeune ; c'est très compliqué ; aujourd'hui, mutualiser des moyens, ce n'est pas les mettre côte à côte, c'est vraiment un partage, un travail de coordination, d'articulation des compétences. Je rebondis sur les propos qui ont été tenus : cela me paraît essentiel. Mais dites-le à vos collègues techniciens, vraiment, dites-le aussi aux élus ; je leur dis si j'arrive à les voir ; oui, on peut se rapprocher, et la politique jeunesse doit être une politique de proximité ; cela me semble essentiel pour pouvoir mutualiser et travailler en réseau.

**Thomas SENN**

Je pense qu'il y a eu une mauvaise interprétation de mes propos de tout à l'heure, je n'ai absolument pas parlé d'un éloignement des habitants par rapport aux politiques jeunesse et aux élus régionaux, c'est plus le fait qu'en terme d'évolution de la fiscalité, on n'a plus un impact sur l'habitant ; cela éloigne d'une manière générale la région du sentiment d'appartenance des habitants à cette institution régionale, c'est tout ; cela n'a rien à voir avec les politiques jeunesse qui sont mises en place ; je tenais à le préciser ; c'était simplement une précision liée à la fiscalité.

**Pierre-Jean ANDRIEU, Professeur associé à Paris VII et ancien Délégué interministériel à l'insertion des jeunes**

Les travaux qui ont été conduits à la fin des années 90 au Commissariat au Plan avaient tenté, effectivement, de sortir de quelque chose : qu'est-ce que la jeunesse aujourd'hui ? S'il n'y a pas de compétence jeunesse, c'est parce qu'historiquement, l'intervention des pouvoirs publics en direction des jeunes est l'éducation, et l'éducation populaire à côté ; c'était cela, avec un petit Ministère de la jeunesse qui s'occupe du périscolaire à l'origine, c'est largement cela, de l'éducation. Ce modèle explose, compte tenu des transformations des processus de passage à l'âge adulte, d'allongement des études, des difficultés d'insertion, mais dans le même temps, rien n'a bougé, il n'y a pas eu de prise en compte collective, construction d'un nouvel objet lié aux transformations à l'œuvre ; on est resté effectivement dans un ensemble d'initiatives. Ce qui est intéressant est que cet ensemble d'initiatives est très convergent ; d'un côté, comme l'a dit Jean-Claude RICHEZ, on a l'Etat qui se retire et qui se resserre sur les jeunes les plus en difficulté ; il ne faut pas perdre de vue qu'il garde quand même l'éducation, pour le moment en tout cas ; je ne sais pas ce que ce sera demain.

Et de l'autre côté, on a vu monter progressivement en puissance l'intervention des collectivités territoriales ; je trouve qu'il y a là beaucoup de convergences, quand on regarde aussi bien ce que l'on pourrait appeler les politiques locales, conduites par les communes, les intercommunalités, les départements ou les régions ; si l'on regarde cela sur 20 ans, ils sont passés de l'addition à leurs compétences propres d'actions ciblées sur les jeunes à une véritable réflexion, construction d'un objet jeunesse ; pour le dire vite comme cela, cet objet jeunesse est entre l'éducation et l'autonomie des jeunes, la réinvention d'une éducation à l'aune d'un individualisme contemporain et de l'autre côté l'autonomie des jeunes. Je pense que derrière les débats, les rapprochements nécessaires, ces convergences manquent quand même actuellement d'une mise en forme ; il y a beaucoup de convergences, si l'on prend les rapports des conseils économiques et sociaux, les chartes qui sont adoptées par les départements (sur le site, on en voit un certain nombre), on voit bien qu'il y a beaucoup de convergences, mais tout cela n'est pas devenu un projet politique, un objet qui pourrait à la limite être revendiqué comme une compétence, dont la question ne serait pas forcément de l'attribuer à un tel ou un tel, mais de dire « voilà aujourd'hui les enjeux communs sur lesquels on est ». Je pense que le travail est fait sur le terrain, dans les départements, dans les régions, mais il n'y a pas de traduction politique de cela actuellement ; nous sommes vraiment dans cette situation.

Cela laisse beaucoup d'initiatives, mais en même temps, on se dit que l'on butte, à un moment donné ; car on le voit dans le débat récent, il faut le relier au débat récent, les retraites dans lequel nous sommes engagés, si les jeunes descendent dans la rue, c'est aussi parce que cela les

concerne ; et cela les concerne parce que ce qui est en cause derrière les transformations de la jeunesse, c'est bien l'organisation de la société, avec 3 âges : un âge où l'on étudie, un âge où l'on travaille et un âge de retraite ; toutes les limites et frontières entre ces trois âges ont explosé, de fait ; derrière cela, ce qui est remis en question, ce sont les arbitrages qui ont été faits dans l'Etat providence qui a structuré ces 3 âges dans l'organisation de la société.

Aujourd'hui, il y aurait sans doute à venir interroger fortement ; c'est ce qu'avait fait le rapport du Plan, le rapport de la commission nationale autonomie jeunesse, se dire : compte tenu des transformations même de la jeunesse, pas simplement liées au chômage, mais à l'allongement des études, aux nouvelles formes de socialisation, n'y a-t-il pas lieu d'y avoir quelque part, dans l'économie générale de la protection sociale une branche jeunesse ? Je le pose de manière interpellative comme cela ; ce n'était pas la proposition du rapport ; mais c'est pour dire que la question n'est pas simplement un problème d'intervention et d'amélioration de l'intervention, il faut les faire, les améliorer, etc., mais la question est vraiment d'organisation sociale aujourd'hui ; nous sommes face à cette question que d'autres pays (et il faut le dire très fortement) traitent beaucoup mieux que nous. Regardez les travaux de Cécile VAN DE VELDE, on voit bien qu'il y a des pays qui ont trouvé, mis en place des dispositifs qui font qu'ils ne sont pas embêtés avec des questions de jeunesse ; cela ne fait pas problème parce qu'ils l'ont traité, ils l'ont pris à bras-le-corps ; le modèle danois est très remarquable de ce point de vue, sur les choix qui ont été faits.

Dans le grand écart entre l'Etat et les collectivités territoriales, globalement, ils sont vraiment sur des pistes très convergentes, je trouve, que ce soit le département, la région, la commune, avec plein de nuances ; la question est qu'à un moment donné, est-ce qu'il y aura une sorte de divorce entre l'Etat d'un côté et les collectivités territoriales ? On risque d'aller actuellement dans quelque chose de cet ordre, une disjonction ; ou est-ce qu'il y a, à un moment donné, le Grenelle de la jeunesse ? Un Grenelle de la retraite aurait peut-être été l'occasion de venir interroger cela ; il n'y a pas eu de Grenelle de la retraite, mais nous avons besoin sans doute d'un geste politique de cette ampleur, compte tenu de la situation dans laquelle nous sommes où nous accumulons les limites, les échecs, etc. Et en plus, on laisse une fraction croissante des jeunes dans une situation de crise de socialisation considérable, car on n'a pas abordé cela de manière aussi globale. Après, qui peut porter cela ? Je n'ai pas la réponse à cette question, mais j'ai quelques idées là-dessus.

***Marco FRANCHI, Chargé du développement des politiques jeunesse au sein du Conseil général de la Gironde***

J'ai tout d'abord l'impression que l'on s'interroge sur quelque chose en trompe l'œil : on cherche absolument à répondre à la question de la compétence jeunesse ; mais enfermer un public dans une compétence est quelque chose d'abominable et d'affreux, de lui dire « ton chemin est là, soit sur l'insertion, soit dans le social, soit à cet endroit, soit au département, soit à la région, soit dans l'intercommunalité » ; c'est très compliqué ; un public a par nature le droit d'accéder à un ensemble de droits ; et d'arrêter un public dans une compétence spécifique, c'est l'arrêter dans un singulier ; la question même que vous posiez voici quelques instants est celle du lien entre le singulier et le pluriel, mais en même temps de ce qui est collectif et de ce qui est individuel ; il faut laisser cette liberté ; elle est extrêmement importante ; c'est pour cela qu'elle interroge les compétences des collectivités territoriales au cœur de ce qu'elles sont ; car il faut que la jeunesse ait accès à l'ensemble des éléments.

Lorsque vous avez la compétence transports scolaires, vous travaillez avec votre collègue sur la question des transports ; la question de la jeunesse doit nous interroger sur l'ensemble des éléments. Il est vrai que cela nous pose la question d'une réorganisation administrative, c'est-à-dire : de quelle façon ? Aujourd'hui, il est vrai que la réforme vient nous questionner en plein cœur, la fiscalité vient nous questionner en plein cœur également ; et on doit se réinterroger pour retrouver une forme de solution, car on voit bien qu'il y a des publics qui vont être de plus en plus éloignés d'un certain nombre d'actions ; mais pour cela, il faut peut-être que l'on dise ce que l'on a fait en amont. En amont, on a chacun travaillé quand même, beaucoup dans notre coin ; on a eu des difficultés, même en interne, à pouvoir se parler sur un certain nombre de politiques publiques ; il était plutôt courant que la jeunesse puisse développer des politiques culturelles et que la direction de la culture développe des politiques culturelles pour la jeunesse. De quelle façon a-t-on travaillé ensemble pour faire en sorte qu'il y ait une efficacité plus grande ?

La question de la mutualisation je n'y crois qu'à moitié, car derrière cela, c'est mutualisation des moyens ; mais derrière, regroupons pour être plus coordonnés, plus efficaces, cette question est posée, oui, en effet ; mais c'est encore une fois pour laisser le pluriel à la jeunesse et de manière transversale ; en gros, réinterrogeons nos organisations administratives pour pouvoir répondre aux défis des jeunes aujourd'hui et ne pas les enfermer dans une question de compétence, uniquement parce qu'on va passer peut-être à côté d'une opportunité qui nous est donnée ; ce n'est pas une compétence, plusieurs l'interrogent, et derrière, en revanche, inventons une nouvelle organisation administrative dans nos collectivités territoriales ; l'Etat a fait sa révision générale des politiques publiques ; on peut non pas faire une révision générale des politiques publiques comme l'Etat l'a faite, mais peut-être trouver d'autres solutions en réinterrogeant nos modèles administratifs.

***Didier GROSJEAN, Département du Bas-Rhin***

Sur ce que disait Monsieur ANDRIEU, sur le fait que l'on manquait d'une vision politique un peu large sur ce que sont les politiques jeunesse, il me semble que c'est précisément ce qu'était le Livre vert ; pour ma part, avec le recul que j'ai, c'était quelque chose d'assez intéressant pour relier tous les éléments des différentes questions qui se posent aux jeunes ; je rejoins tout à fait le collègue du Conseil général de la Gironde : j'ai l'impression, et c'est un peu la difficulté que l'on est en train d'exprimer en ce moment, la difficulté d'une politique jeunesse, je le vois car nous sommes frontaliers avec l'Allemagne (Monsieur RICHEZ doit voir à peu près ce à quoi je fais référence) qu'il est difficile de faire comprendre à nos collègues allemands ce qu'est une politique jeunesse ; on leur dit « politique jeunesse », ils ne comprennent pas ; cela ne se pose pas dans ces termes, car pour eux, il y a une politique de l'éducation, une politique sociale, le rôle des associations, des églises, d'autres acteurs qui sont très importants.

Je ferme la parenthèse ; la difficulté que nous sommes en train d'exprimer est que j'ai l'impression que la politique jeunesse est toujours un peu en creux par rapport à cela ; comme le disait à l'instant mon voisin, le Livre vert de la jeunesse, l'Education nationale n'y a pas participé ; il y a une sorte de définition en creux également, c'est la jeunesse moins l'Education nationale ; c'est pareil pour la culture et l'éducation populaire, on a toujours l'impression de cette distinction entre un domaine noble et un domaine résiduel ou en creux, qui sont les politiques que l'on défend.

Je termine sur cela : cette articulation qui se fait un peu difficilement au niveau de l'Etat, me semble-t-il, et la difficulté que l'on a de voir la répartition claire des compétences entre la direction régionale et la direction départementale, comme le disait Nicolas REMOND, essaie d'être comblée par des collectivités qui adoptent des documents cadres, qui essaient de se retrouver dans ce qui a été fait, notamment au niveau national par le livre vert de la jeunesse, mais par exemple, pour le Conseil général du Bas-Rhin, essayer de rattacher l'autonomie (ce que disait Monsieur ANDRIEU), l'épanouissement, l'engagement et l'éducation ; et ensuite, faire de notre mieux pour rattacher les différentes actions qui peuvent être menées, soit en propre, soit avec les autres acteurs publics, au bénéfice d'une population qui est la jeunesse. Ce que l'on dit témoigne de cette difficulté de bien définir un rôle qui à mon sens n'est peut-être pas complètement fait, d'une politique jeunesse au niveau territorial.

***Danièle CHEVALIER, Directrice de la jeunesse au Conseil général de la Gironde***

Je ne vais pas dire le contraire de ce qu'ont dit les intervenants, mais sur cette question, de quelle jeunesse parle-t-on ? Le nôtre parle des 6-25 ans, d'autres parlent des 11-18 ans, il faut donc d'abord définir quel est le prisme pour bien comparer nos modes d'approche. Cette réflexion, nous l'avons reprise au niveau du réseau des départements pour la jeunesse, si des départements dans la salle veulent rejoindre cette réflexion, vous avez un site qui peut vous permettre de vous approcher, mais nous sommes un certain nombre dans la salle ; Sélîma, qui a parlé tout à l'heure, en assure bénévolement le secrétariat ; nous avons là un espace d'échanges de pratiques et ces approches de la jeunesse plurielle, est-ce que la jeunesse ne doit être considérée par les départements que par le prisme du social ? Sans doute pas, car heureusement, il y a tout de même pas mal de jeunes qui vont bien.

En revanche, si avec la réforme qui s'annonce, le rôle du département ne se centre que sur l'aspect social des jeunes, il y a probablement une façon de présenter les choses qui nous permettra de dire : « étayons nos compétences obligatoires par des compétences facultatives, car ce n'est qu'avec ces compétences facultatives que l'on fera une vraie prévention ». Je vous invite à avoir toutes ces réflexions dans les mois qui viennent ; nous sommes prêts à accueillir tous les départements qui

voudraient bien faire le bout de chemin avec nous ; je n'ai pas parlé de la Gironde, on n'y parle pas de mutualisation mais de complémentarité et de conventions de partenariats ; nous avons une longue expérience du partenariat ; nous n'avons pas sauté le pas de « mutualisation » ; c'est un mot qui fâche quelquefois, car quelqu'un perd au profit d'autre chose ; il faut que chacun y garde son identité, et le mode conventionnel pour le moment est celui qui est le plus pratique.

### **Bernard POZZOLI**

Je suis assez d'accord sur le fait qu'il ne faut pas non plus que l'on cantonne les choses, quand on parle de politique jeunesse, que ce soit dans les loisirs, la culture ou des choses comme cela ; dans le département de l'Allier, nous avons un secteur jeunesse, une direction jeunesse, éducation, culture, sport, mais nous intervenons dans le domaine de la jeunesse, que ce soit sur l'éducation, sur l'action sociale, la prévention, la mobilité, j'en parlais tout à l'heure, sur l'habitat ; il faut déjà que dans le même département, c'est ce que l'on s'efforce de faire, on travaille en transversalité avant de mutualiser peut-être avec d'autres ; il faut d'abord que l'on mutualise entre nos services et que l'on travaille avec plus de transversalité.

On s'y efforce, mais il y a encore du chemin à faire ; le risque aussi est que si l'on ne parle plus de la jeunesse en tant que telle, on peut aussi finir (j'exagère exprès un peu) par l'oublier ; on a beaucoup à faire pour les politiques sociales, pour les politiques de personnes âgées, etc. dans nos départements ; si l'on nous donne des compétences obligatoires comme celle-là et que l'on nous prive de moyens, peut-être qu'un jour les jeunes viendront nous le dire, on peut leur faire confiance, mais le risque est quand même d'être tenté de faire beaucoup de choses et qu'eux aient le sentiment, même si ce n'est pas toujours vrai, que la collectivité publique ne s'intéresse pas beaucoup à eux ; c'est aussi ce que nous avons voulu essayer de faire, leur montrer que l'on sait que la jeunesse existe, même dans le département de l'Allier, même si l'on est un département avec une moyenne d'âge importante, plus âgée que la moyenne régionale, plus âgée que la moyenne nationale, etc. C'est aussi montrer aux jeunes que même si l'on ne peut pas répondre à tout, on prend en compte le fait qu'ils sont là, qu'on leur donne envie de s'épanouir dans le département où ils sont, peut-être d'y revenir un jour, mais il faudra bien qu'ils s'en aillent faire leurs études ; nous n'avons ni la prétention dans l'Allier, ni la volonté non plus, de vivre en autarcie et répondre à tous les besoins ; il y a aussi à mon avis cette notion de donner aux jeunes un certain sens, qu'ils puissent aussi trouver des interlocuteurs. Il est vrai qu'il faut que ce soit complètement transversal déjà dans nos collectivités.

Le mot ne me fait pas peur, mutualiser, à condition que ce soit vraiment pour essayer de mieux répondre, identifier (j'ai bien aimé ce qui a été dit tout à l'heure) avant de parler de compétence (on en parle souvent après les élections) d'abord les politiques publiques nécessaires pour répondre aux attentes et aux besoins de la jeunesse dans l'ensemble et après voir qui fait quoi et comment on le fait. Si c'est uniquement sur un plan comptable, comme est quand même un peu faite la réforme, dire que l'on va mettre un conseiller territorial parce que cela va coûter moins cher que les conseillers généraux et régionaux réunis ; c'est une absurdité totale ; cela ne coûtera pas moins cher au bout du compte et ce sera moins efficace certainement ; je crains que les mutualisations ne soient vues que sous cet angle principalement comptable, en disant « comme cela au moins, on va enlever quelques fonctionnaires par ici et par là, pour faire une révision générale des politiques publiques régionale ou départementale » ; il ne faut pas que ce soit cela.

Je salue Frantz HAUW qui nous vient de la DDCSPP de l'Allier ; il ne faut pas que ce soit que sous l'angle comptable, s'il y a des partenariats plutôt que des mutualisations, que ce soit pour mieux répondre et en étant plus efficace.

### **Jean-Claude RICHEZ**

Le fil rouge, quel que soit l'échelon territorial, est quand même savoir quelle place on fait aux jeunes sur le territoire ; c'est la question centrale ; à partir de là, on peut reconstruire et apporter effectivement un certain nombre de réponses ; l'approche globale en terme de place est tout à fait centrale, c'est le seul fil directeur ; à partir de là, on peut poser effectivement la question de la mutualisation ; ce qui est catastrophique est que l'on pose aujourd'hui la question de la mutualisation essentiellement en terme de comptabilité et d'économie ; c'est totalement aberrant ; mais à l'échelon rural aujourd'hui, pour la mise en place des services de proximité, la plupart des communes rurales n'ont pas les moyens de mettre en place ce service de proximité que demandent aujourd'hui les habitants ; si elles veulent continuer à attirer des habitants ou les maintenir sur la commune, elles doivent chercher, mutualiser des moyens, en règle générale d'ailleurs à l'échelle de la communauté

de communes à condition que la communauté de communes soit suffisamment importante ; nous avons là une logique de mutualisation pertinente.

De même que l'on peut penser que les politiques de jeunesse, qui sont aussi des politiques de développement, cela nécessite de la capacité à mobiliser de l'ingénierie de développement ; il est clair que l'on ne va pas mobiliser l'ingénierie de développement à l'échelon de la commune ou même de l'intercommunalité ; cela nécessite de passer à un échelon territorial supérieur ; on voit très bien comment cela s'emboîte. Je trouvais tout à fait remarquable, et cela correspond tout à fait aux réponses empiriques convergentes qui apparaissent, de voir comment au niveau de pays ou de grosses intercommunalités, on essayait de mutualiser, justement pour pouvoir fournir à l'ensemble des collectivités sur un territoire cette ingénierie sociale ; par exemple, j'étais voici un mois entre Vienne et Valence, un syndicat intercommunal de 150.000 habitants ; on commence à pouvoir mobiliser de l'ingénierie de développement ; chaque communauté de communes (une dizaine constitue ce syndicat intercommunal) le fait et cela devient pertinent, dans cette logique, avec comme fil conducteur : qu'est-ce que l'on donne comme place aux jeunes ?

On a parlé de l'école ; Monsieur MASSON nous l'a rappelé, on ne doit pas exclure la dimension éducative des politiques de jeunesse ; c'est un volet tout à fait important ; mais là, c'est pareil, on est sur un monopole d'Etat, Pierre-Jean l'a rappelé, l'éducation ; c'est quand même une mission importante ; mais c'est un monopole aujourd'hui en crise et que l'Etat n'arrive pas à réformer, car précisément il n'est pas en capacité de prendre en compte les dynamiques éducatives et les acteurs éducatifs en dehors du cadre scolaire ; on sait très bien comment cela pénalise considérablement notre système éducatif, et par contrecoup notre système scolaire. Ce sont les fameuses enquêtes ISA qui mettent en évidence que dans les pays où l'on fait une plus grande place aux autres acteurs éducatifs, aux acteurs non formels, où l'on prend en compte l'éducation informelle, ce qui renvoie aussi aux problématiques d'éducation tout au long de la vie et aux bouleversements évoqués par Pierre-Jean ANDRIEU tout à l'heure sur les âges de la vie, aujourd'hui, on ne peut plus être dans la logique : « on est petit, on apprend » et puis après « on est grand, on travaille », et enfin « on est vieux, on se repose et on prend sa retraite » ; ce sont des schémas qui sont complètement bouleversés.

Nous continuons à penser un monde profondément changé dans des catégories qui sont anciennes, obsolètes, révolues, qui plombent considérablement ; s'il y a une économie à faire, c'est justement dans cette capacité aujourd'hui à prendre en compte ou reprendre en compte l'ensemble de ces données. De ce point de vue, il est effectivement relativement encourageant de voir qu'il y a des mouvements convergents relativement puissants. Ensuite, se pose le problème de la formalisation, de cette impossible formalisation d'un projet politique autour de la question, non pas de la jeunesse, mais celui de la succession des générations et de la reproduction des générations ; car fondamentalement, c'est cela ; et derrière, c'est le problème du dynamisme d'un territoire ou d'un pays, cette incapacité profonde à penser dans ces termes ; c'est un handicap aujourd'hui lourd pour notre société ; c'était déjà pointé dans le rapport CHARVET auquel Pierre-Jean ANDRIEU a participé activement : le devoir d'avenir ; vous le trouvez en librairie, sans droit d'auteur !

***Piero CALVISI, Directeur de la Fédération des MJC du Bas-Rhin***

Je parle ici avec une casquette associative, je vous demande par avance de bien vouloir accepter mes excuses sur mon manque d'expertise sur le sujet ; on n'est pas expert de ces questions et même si les partenariats sont très étroits avec les collectivités locales, ces débats, qui sont certes intéressants, passionnants, nous interrogent ; et si vous, agents et élus des collectivités territoriales, départements et régions, êtes inquiets, comprenez ô combien les réseaux d'éducation populaire peuvent l'être ! Ceci dit, on est en train de parler dans le débat qui est le nôtre et le vôtre cet après-midi, d'une politique jeunesse, de sa situation aujourd'hui et de son avenir dans ces réformes qui arrivent et ces séismes, ou « l'œil du cyclone » pour reprendre une expression de Monsieur RICHEZ dans ses propos liminaires. Ces mêmes débats, nous les avons eus sur d'autres sujets, à NEUJ PRO et ailleurs, quand il s'agissait de travailler la question du lien avec les associations d'éducation populaire et les collectivités territoriales ; on s'inquiétait, tout le monde criait au loup, tout le monde criait à l'instrumentalisation ; et ces débats, on ne les a plus.

Car finalement, ici ou là, des solutions ont réussi à être trouvées pour continuer à pouvoir travailler efficacement ensemble ; il est dommage que l'on n'ait pas pu davantage capitaliser ces expériences.

Pour en venir au sujet qui est le nôtre finalement, oui en tant que réseau d'éducation populaire, représentant un réseau d'éducation populaire à l'échelle d'un département, un réseau important, et membre d'un réseau national issu de la confédération des lycées de France, nous sommes inquiets, mais je crois qu'il nous faut être optimistes quand même ; cet optimisme, je le mets sur le compte, peut-être d'une naïveté, mais je crois vraiment en l'intelligence collective, dans la capacité des hommes, en tout cas à un échelon territorial, départemental, régional, à ce niveau-là en tout cas, de pouvoir agir au service de. Vous parliez de mutualisation et j'ai envie d'utiliser un autre mot que l'on n'a pas utilisé, celui de l'efficience autour des principes de subsidiarité, en ne négligeant pas dans cette efficience, qui se doit d'être collective au service de la jeunesse, le lien avec les acteurs associatifs qui sont je pense, sinon je changerais de métier, les acteurs incontournables de la prise en compte de la jeunesse à l'échelle des territoires ruraux, des départements, des régions ; reste à définir quelle est la place de chacun.

Je voulais apporter cet éclairage sur la place et le rôle du monde associatif ; et dans les débats qui sont les vôtres, qui sont les nôtres, qui nous appartiennent et qui vont nous agiter dans les années à venir, 2012 va être une étape, 2014 en sera une autre, si l'on active l'intelligence collective et la bonne volonté, que la clause générale de compétence disparaisse ou subsiste, au delà de la question des moyens qui se posent, je pense que l'on arrivera, je rejoins assez les propos de Monsieur du Conseil général de la Gironde, à faire en sorte que la question de la jeunesse soit inscrite de manière transversale dans les politiques de ces collectivités, pour qu'elle ne soit pas le parent pauvre de ces politiques ; ce serait dramatique. Je rejoins les propos du Monsieur de la JPA : si l'on négligeait, certes, l'action socio-culturelle, qui parle d'engagement, de citoyenneté, d'épanouissement individuel, collectif, de responsabilisation, cela coûterait bien plus cher à nos collectivités locales de proximité.

#### ***Olivier MASSON, JPA***

Un point d'information sur des choses qui ont été annoncées par le Ministre de l'Education nationale, porte-parole du Gouvernement : il a annoncé qu'il y aurait des conventions de partenariat avec les différents niveaux de collectivités ; il l'a annoncé, mais ce n'est pas encore formalisé ; c'est avec les communes, les départements, les régions ; je ne sais ce qui est fait, ce qui est dans les tuyaux, mais cela pose des tas de questions sur la cohérence éducative réelle qui va s'exercer dans l'école ou autour de l'école, y compris quand les enfants sont accueillis dans les centres de loisirs ; cela existe toujours, les centres de loisirs, même s'il n'y a plus de Ministre pour s'en occuper ! Il faut une cohérence éducative pour les acteurs ; il faut quand même aussi rappeler que le recrutement et la formation des enseignants ont été profondément bouleversés ; cela ne veut pas dire que ce qui se faisait avant était génial, mais la formation, il n'y en aura pas forcément beaucoup plus, y compris même de la formation continue. Il y a cette question de la cohérence éducative, à laquelle les collectivités sont aussi sensibles ; ces questions vont aussi réapparaître dans l'année qui vient.

#### ***Danièle CHEVALIER, Conseil général de la Gironde***

Au risque de plomber un peu l'atmosphère, je dirais qu'en tant que Département, seule la bonne volonté ne nous sortira pas de l'ornière et en terme de moyens, juridiques, je pense qu'il y a un gros souci à se faire autour de la Directive Services, qui ne nous donnera plus les moyens de gérer le partenariat associatif tel qu'il l'était jusqu'à maintenant, dès lors que tout est économique, que tout est soumis à la concurrence, on risque d'avoir d'énormes soucis pour avoir une politique jeunesse à sa main, qui poursuive les mêmes objectifs que la collectivité locale.

#### ***Marco FRANCHI, Conseil général de la Gironde***

Un élément de réflexion pour aller dans le sens : tu évoquais tout à l'heure Jean-Claude les éléments du référentiel, nous l'avons abordé également au travers du réseau avec l'ADF, laboratoire, expérimentation, observatoire, ce sont des référentiels qui sortent beaucoup de la santé ; on peut dire comme cela que la compétence n'est pas arrêtée, mais il faut faire très attention aux éléments de langage et ce qu'ils induisent dans notre conduite au quotidien ; on ne peut pas faire des politiques jeunesse avec des laboratoires ; c'est complètement contradictoire ; on ne peut pas se suffire de mettre des crédits d'intervention pour pouvoir orienter les éléments, ni des crédits de fonctionnement. Quand on rejoint cela à la Directive Services, les crédits de fonctionnement servent à un certain nombre de choses, entre autres à déléguer du service public et faire un certain nombre d'éléments. L'Etat aujourd'hui a en effet multiplié par 3 les crédits de fonctionnement sur la ligne et le programme jeunesse, mais pour autant, c'est de la délégation de service ; ce n'est plus du tout la même chose. Les choses sont en train de changer radicalement de paradigme, on n'est plus en face de ce que l'on a connu voici quelques années.

Je vous rejoins quand vous parlez des mouvements d'éducation populaire, car il faut se mettre sérieusement autour de la table, mais vraiment pour voir les solutions juridiques que nous avons aujourd'hui pour pouvoir répondre au défi qui nous est imposé ; si on ne le fait pas comme cela, les choses nous seront imposées réglementairement et on n'aura pas d'autre choix que de s'exécuter. Le travail de la réflexion, il ne faut pas l'opposer ; je relève par rapport à l'intervention de tout à l'heure ; il est temps de calmer un peu la rivière, de lever un peu les rames et se mettre à réfléchir, plutôt que d'aller au coup des appels à projets, de répondre à un appel à projets, puis un autre appel à projets, puis de courir vers le précipice ; il faut peut-être juste ralentir un tout petit peu, accepter de ralentir pour pouvoir penser une autre réponse et une autre solution.

### **Pierre-Jean ANDRIEU**

Je voudrais revenir sur des choses qui ont été dites, qui me semblent vraiment importantes ; la Gironde évoquait la réflexion menée à l'ADF sur les catégories ; nous avons là un vrai travail engagé, qui n'est pas à faire, il est engagé, la preuve, vous le faites ; il a été fait ailleurs ; nous avons fonctionné sur des catégories qui renvoyaient à nos systèmes institutionnels, qui avaient été faits avec des catégories d'âge, mais aussi des référentiels : le référentiel éducatif, il avait un contenu, une réalité. Ces catégories effectivement ne sont plus tellement pertinentes, on le voit tous les jours ; entre l'adolescent, l'enfant, le jeune, comment analyser le comportement d'une personne de 22 ans, qui se trouve dans une situation sociale déstabilisée ? Va-t-on l'analyser en terme purement social, ou va-t-on l'analyser en terme de construction personnelle, identitaire, et le renvoyer à l'adolescence ? C'est de l'adolescence ou de l'adulescence comme disent certains sociologues ; les catégories anciennes étaient connotées : l'adolescence était l'affaire des psychologues, la jeunesse était plutôt l'affaire des sociologues ; ce sont les sociologues qui ont inventé cela.

Ce travail sur les catégories n'est pas un travail anodin, c'est vraiment un travail central ; ce qui me rend un peu optimiste, quand je lis les chartes, les travaux des conseils économiques et sociaux, les chartes prises par les départements, etc., ce qui ressort de cela, c'est que l'on n'est plus dans une réflexion en terme de logique d'équipement, de service, on n'est plus simplement même dans la réponse aux attentes et aux besoins, on est vraiment dans l'expression, la revendication même d'une responsabilité des collectivités par rapport à ce que Jean-Claude RICHEZ rappelait à l'instant : la succession des générations. Quand je le dis comme cela, c'est presque dit ainsi dans les rapports de conseils économiques et sociaux, dans des chartes départementales ; nous sommes dans un moment où la société voit bien que là, cela ne va pas de soi comme c'est allé de soi dans les 100 ans qui ont précédé ; cela ne va pas de soi la succession des générations ; il y a un travail à faire, de savoir quelle responsabilité.

A partir du moment où on l'a posé ainsi, bien sûr, le département ou la commune qui s'engage dans cette voie ne peut pas dire « je vais tout faire » ; elle a des compétences, des moyens, etc. Mais la question est que c'est posé en ces termes. Posé en ces termes, c'est un préalable, car c'est cela qui est fédérateur après sur les ajustements institutionnels et autres, si l'on est d'accord sur les enjeux ; la question est que ce n'est pas posé ainsi dans ces termes au plan national encore ; cela n'a pas été porté au plan national et je ne pense pas que le Livre vert, j'ai pour le coup une vision un peu différente effectivement, ait mis cela en scène ; le Livre vert a été beaucoup sur 50 propositions qui sont tout à fait intéressantes (la mise en œuvre c'est encore autre chose après) mais qui ne sont pas des propositions sur la responsabilité collective par rapport à la succession des générations, simplement sur l'aménagement des dispositifs existants. Il me semble que les collectivités vont plus loin quand elles adoptent des chartes et se mettent comme horizon d'accompagner des transformations sociales, car après tout, le politique est là pour essayer d'accompagner et faire en sorte que la succession des générations se fasse, que l'on appelle cela succession de générations, développement, développement durable, on est dans le même registre d'ambition.

### **Bernard POZZOLI**

Je dois vous laisser avec Jean-Claude RICHEZ, j'ai une réunion à 20 heures à l'autre bout du département, mais je serai là demain matin à 9 heures avec vous.

### **Catherine BACON**

Je voulais réagir ; tout à l'heure, je parlais des compétences, mais il est bien entendu que les jeunesses, d'ailleurs on devrait parler plutôt des jeunesses, ne sont pas en soi une compétence ; tout à l'heure vous attiriez le regard sur la transversalité et travailler davantage la gouvernance. Même si je reste très optimiste, et je suis une élue optimiste, sinon il vaut mieux faire autre chose surtout que

s'occuper des jeunes, il faut quand même être réaliste ; on se plante quand même depuis des années, car on n'inscrit pas pour nos jeunes une politique dans la durée ; et c'est le gros problème ; regardez ce qui se passe aujourd'hui avec les laboratoires d'idées, l'appel à projets, etc. Les élus, les techniciens, nous sommes tous en train de chercher des financements car nous ne les avons pas pour répondre par à-coups à des projets que l'on met en place et qui dureront peut-être le temps du Ministre ! On ne sait pas s'il va durer, on peut lui poser la question demain ? En attendant, c'est cela le problème ; alors qu'une politique jeune doit se travailler en transversalité effectivement, que ce soit au niveau de la commune, département, région, intercommunalité, entre nous également, mais surtout s'inscrire dans la durée ; c'est cela qu'on n'a jamais fait. Je ne sais plus qui a dit « et si on aimait notre jeunesse ? » mais je crois qu'elle nous fait aussi peur, et c'est pour cela que l'on fait des bons coups, car aujourd'hui, on est à l'ère du numérique, etc. Il faut que cela pétille, que cela se voit à un moment donné ; les jeunes ont l'impression que l'on fait quelque chose et du coup, cela en fait de plus grands déçus après.

### **Jean-Claude RICHEZ**

La question de la durée est évidemment absolument essentielle ; mais pourquoi la durée est-elle difficile à inscrire aujourd'hui ? Cela renvoie à ce que pointait Pierre-Jean ANDRIEU, c'est difficile à partir du moment où l'on n'a pas changé les catégories et cadres de pensée ; à chaque fois aujourd'hui, ce sont des politiques qui se succèdent rapidement, qui sont souvent tributaires du changement de majorité, ou d'élu ; on voit les énormes difficultés qu'ont souvent les collectivités pour assurer le passage, le cap des élections, y compris quand c'est la même majorité ; c'est un nouvel élu, et on n'arrive pas parce qu'il n'y a pas de cadre permettant, de référence pour penser ces politiques ; mais je suis assez d'accord avec Pierre-Jean ANDRIEU, on peut être optimiste, des progrès considérables ont quand même été faits.

Le fait qu'aujourd'hui, de façon presque systématique, les régions posent la question de la jeunesse, mettent la question de la jeunesse à l'agenda politique est aussi quelque chose de tout à fait important et même fondamental ; y compris des maires ruraux, par exemple, à leur échelon, posent aussi cette question ; c'est quelque chose d'absolument décisif ; là, on a un vrai mouvement de fond autour de la prise en compte des questions de jeunesse ; il faut dire que derrière, il y a un défi, un enjeu important. Il est intéressant de voir aussi comment dans la presse on voit peu à peu apparaître l'idée qu'il faudrait peut-être enfin poser cette question au plan politique et au plan national dans le cadre des prochaines échéances électorales. Nous avons d'ailleurs des exemples, d'un côté nous avons Rama YADE qui a annoncé qu'elle allait publier une lettre ouverte à la jeunesse ; d'un autre côté, François HOLLANDE a consacré un chapitre important aux questions de jeunesse dans son ouvrage.

C'est aussi sous l'effet de l'urgence, voir ce qui s'esquisse à travers les mouvements de protestations contre les retraites ; on a beaucoup parlé des deux sondages, je ne sais si vous les avez vus, le baromètre jeunesse du Ministère de la jeunesse et de l'autre côté, le baromètre du Secours Populaire ; l'un dit que la jeunesse va bien et est pleine d'espoir dans l'avenir, l'autre dit exactement le contraire ; quand on regarde les questions, quelque chose apparaît, qui est beaucoup plus intéressant, c'est de dire que 30 % des jeunes sont révoltés et 40 % ne supportent plus la situation dans laquelle ils sont ; cela fait 70 % ; c'est un chiffre qui ressort de la lecture des deux sondages. Après, c'est un curieux aveuglement aussi par rapport à des choses qui sont pourtant autour de nous et que l'on ne voit pas ; c'est aussi cela le moteur qui fait qu'aujourd'hui en particulier les collectivités territoriales qui sont au plus près des jeunes sont amenées à agir ; c'est pourquoi nous sommes aussi nombreux et débattons avec autant de passion de ces questions. Je propose que l'on en arrête là si vous le voulez bien.

Merci beaucoup pour votre concours efficace et vos propositions et contributions.